

Délibération n°2018-072

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 27 novembre 2018, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,
Madame l'agent comptable entendue,

a délibéré :

Objet : Demandes d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet l'approbation des **admissions en non valeurs (voir tableau ci-joint)**, au vote des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 27
Membres présents et représentés : 27	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

Les admissions en non valeurs de créances irrécouvrables (tableau ci-joint), sont approuvées à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 28 novembre 2018

Le Président de l'Université des Antilles
Pour le Président de l'UA et en délégation
Le Vice-Président du Conseil d'Administration

Eustase JANKY

EXERCICE	MONTANT	OBJET	DEMARCHES EFFECTUEES AUX FINS DE REMBOURSEMENT				
2018	5,10 €	Droits Universitaires	12/06/18	13/08/18	Demande d'informations au fichier FICOBA le 21/06/18	Montant trop faible pour la créance simplifiée	
	5,10 €	Droits Universitaires	12/06/18	13/08/18	Demande d'informations au fichier FICOBA le 21/06/18	Montant trop faible pour la créance simplifiée	
	174,00 €	Droits Universitaires	07/11/17		Demande d'informations au fichier FICOBA le 21/06/18	Recherches infructueuses	
	276,00 €	Droits Universitaires	01/09/16	13/08/18	Demande d'informations au fichier FICOBA le 31/05/18	Recherches infructueuses	
	126,00 €	Droits Universitaires	07/11/16	25/04/18	Demande d'informations au fichier FICOBA le 31/05/18	Recherches infructueuses	
	174,00 €	Droits Universitaires	20/07/17	30/08/18	Demande d'informations au fichier FICOBA le 21/06/18	Solde nul	
	5,10 €	Droits Universitaires	20/07/17	13/08/18		Montant trop faible pour la créance simplifiée	
	5,10 €	Droits Universitaires	20/07/17	13/08/18	Demande d'informations au fichier FICOBA le 21/08/18	Montant trop faible pour la créance simplifiée	
	5,10 €	Droits Universitaires	20/07/17	00/01/00		Montant trop faible pour la créance simplifiée	
	261,10 €	Droits Universitaires	20/07/18	12/06/18	Demande d'informations au fichier FICOBA le 21/06/18	Néant	
	5,10 €	Droits Universitaires	20/07/17	13/08/18	Demande d'informations au fichier FICOBA le 21/06/18	Montant trop faible pour la créance simplifiée	
	132,00 €	Droits Universitaires	20/07/18	13/08/18	Demande d'informations au fichier FICOBA le 06/02/18	Destinataire inconnu à l'adresse indiquée Solde Nul	
	5,10 €	Droits Universitaires	20/07/17	13/08/18		Montant trop faible pour la créance simplifiée	
	87,00 €	Droits Universitaires	01/09/16	25/04/18	Demande d'informations au fichier FICOBA le 31/05/18	Recherches infructueuses	
	1 265,80 €						